

**Service Public
de l'Eau**
SIAEP AUCH SUD



**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'Eau Potable**

Exercice 2021

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales**

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site www.services.eaufrance.fr

SOMMAIRE

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	4
I.1. - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
I.2. - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	5
I.3. - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	5
I.4. - RESSOURCES EN EAU	5
I.5. - ABONNES ET BRANCHEMENTS	6
I.5.1. - NOMBRE D'ABONNES	6
I.6. - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	7
I.7. - CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE	7
II - TARIFICATION ET RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	8
II.1. - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	8
II.2. - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
II.3. - REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
II.4. - PRIX DE L'EAU	9
II.5. - RECETTES D'EXPLOITATION	10
II.6. - RECETTES ENGAGEES POUR LE RENOUVELLEMENT	11
III - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	11
III.1. - QUALITE DE L'EAU.....	11
III.2. - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
III.3. - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	12
III.4. - PERFORMANCE DE RESEAU	14
IV - RENOUVELLEMENTS.....	16
IV.1. - LES COMPTEURS	16
IV.2. - LES BRANCHEMENTS.....	16
IV.3. - LES RESEAUX.....	16
IV.4. - ETAT DE LA DETTE.....	16
IV.5. - AMORTISSEMENTS REALISES.....	16
IV.6. - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	16

V - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	17
V.1. - MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCE ET TOTAL DES AIDES ACCORDEES	17
V.2. - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	17

I - Caractérisation technique du service public de l'eau potable

I.1. - Organisation administrative du service

Le SIAEP des cantons d'Auch Sud (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des cantons d'Auch sud) regroupe 19 communes : AUTERRIVE, BOUCAGNERES, DURBAN, HAULIES, LABARTHE, LASSERAN, LASSEUBE PROPRE, MONCORNEIL GRAZAN, MONFERRAN PLAVES, ORBESSAN, ORNEZAN, PAVIE, PESSAN, POUY LOUBRIN, SAINT JEAN LE COMTAL, SANSAN, SEISSAN, TACHOIRES et TRAVERSERES.

Par ailleurs, quelques abonnés de 5 communes limitrophes au Syndicat sont desservis par celui-ci : CASTELNAU BARBARENS, CLERMONT POUYGUILLES, FAGET ABBATIAL, LAMAGUERRE et LARTIGUE.

La population totale desservie par le SIAEP des Cantons d'Auch Sud est de 8056 habitants, dont 97 de Communes limitrophes, **en baisse de 0,1 % par rapport à 2020**. Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être raccordée.

Communes	Population INSEE au 01/01/2021
Auterive	535
Boucagnères	218
Durban	151
Haulies	169
Labarthe	154
Lasséran	389
Lasseube-Propre	347
Moncorneil-Grazan	148
Monferran-Plavès	118
Orbessan	294
Ornézan	238
Pavie	2 609
Pessan	685
Pouy-Loubrin	85
Saint-Jean-le-Comtal	432
Sansan	104
Seissan	1 097
Tachaires	99
Traversères	73
Total général membres	7 945
Communes limitrophes	97
Total général	8 042

I.2. - Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage, sous contrat de délégation de service public (DSP). Le délégataire est la société Veolia Eau en vertu d'un contrat ayant débuté le 1er Janvier 2019 et, se clôturant le 31 Décembre 2030.

La durée du contrat est de 12 ans.

Liste des avenants

Néant

I.3. - Prestations assurées dans le cadre du service

Les missions confiées à Veolia Eau dans le cadre du contrat d'affermage sont principalement les suivantes :

- Gestion du service de production et distribution d'eau potable : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, de production d'eau, application du règlement du service relève des compteurs
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
- Mise en service des branchements,
- Entretien de l'ensemble des ouvrages
- Renouvellement des canalisations sur une longueur <12 mètres, des clôtures, des compteurs (pose uniquement, les compteurs sont fournis par le SIAEP), des équipements électromécaniques...

Le Syndicat, pour sa part, reste responsable de la réalisation des travaux de création et renouvellement de réseaux, des travaux de création, renouvellement, gros entretien des ouvrages de génie civil, de fourniture des compteurs d'eau (hors pose à la charge de VEOLIA...)

I.4. - Ressources en eau

- Volumes prélevés :

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Volumes prélevés (m³)	827 163	933 568	953 976	942 394	890 845	-5.5 %

L'eau est prélevée dans le Gers en un seul point, situé à LABARTHE. Les volumes prélevés sont donnés sur l'année civile du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

- Volumes produits :

Le volume produit est celui issu du seul ouvrage de production situé à LABARTHE, d'une capacité de production de 5 600 m³/j.

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Volumes produits (m³)	749 970	784 215	763 056	817 176	791 091	-3.2%

Les volumes produits, introduits dans le circuit de distribution, sont également donnés sur l'année civile.

I.5. - Abonnés et branchements

I.5.1. - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Abonnés domestiques	3 902	3 962	3 996	4 034	4 074	+ 1 %
Abonnés non domestiques	2	1	0	0	0	0
Total des abonnés	3 848	3 895	3 917	4 034	4 074	+ 1 %

La répartition des abonnés par commune est présentée ci-dessous.

Communes	Nombre d'abonnés				
	2017	2018	2019	2020	2021
AUTERRIVE	268	271	276	281	283
BOUCAGNERES	95	96	98	102	106
CASTELNAU BARBARENS	10	11	24	24	24
CLERMONT POUYGUILLES	3	3	3	3	3
DURBAN	78	77	76	77	77
FAGET ABBATIAL	17	18	17	18	18
HAULIES	65	66	67	67	69
LABARTHE	63	63	66	66	65
LAMAGUERE	9	9	9	10	10
LARTIGUE	5	5	5	5	5
LASSERAN	173	176	176	177	178
LASSEUBE-PROPRE	161	164	166	168	170
MONCORNEIL-GRAZAN	67	67	67	67	66
MONFERRAN-PLAVES	66	67	67	66	66
ORBESSAN	121	121	123	121	120
ORNEZAN	125	128	128	127	127
PAVIE	1 284	1 297	1317	1332	1359
PESSAN	342	342	342	348	344
POUY-LOUBRIN	48	49	50	50	50
SAINT-JEAN-LE-COMTAL	174	179	182	183	183
SANSAN	41	40	40	40	40
SEISSAN	619	630	634	641	650
TACHOIRES	44	44	47	45	45
TRAVERSERES	39	39	40	40	40

1.5.2. - Réseaux, branchements et compteurs

L'évolution du linéaire de canalisations et du nombre de compteurs et de branchements est présentée ci-dessous.

	2017	2018	2019	2020	2021
Canalisations					
Longueur totale du réseau (km)	442	443	443	470*	479
Longueur d'adduction (ml)	246	246	246	246	246
Longueur de distribution (ml)	441 954	442 493	442 965	469 930	478 576
○ Dont canalisations (ml)	389 289	389 673	389 793	416 415	424 921
○ Dont branchements (ml)	52 665*	52 820	53 172	54 475	53 655
Branchements	3 511	3 533	3 541	3 558	3 578
Compteurs	4 156	4 206	4 226	4 257	4 310

*la mise à jour des plans sur SIG a permis de disposer d'une vision plus réaliste du linéaire des branchements.

1.6. - Volumes mis en distribution et vendus

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté (importé) diminué du volume vendu (exporté).

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Volume produit (m ³)	749 970	784 215	763 056	817 176	791 091	-3.2 %
Volume importé (m ³)	0	0	0			
Volume exporté (m ³)	0	0	0			
Volume mis en distribution (m ³)	749 970	784 215	760 056	817 176	791 091	-3.2 %
Abonnés domestiques	3 902	3 962	3 996	4 034	4 074	+1 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (m ³)	453 954	432 963	467 949	461 789	473 789	+2.6 %
Abonnés non domestiques	2	1	0	0	0	
Volume vendu aux abonnés non domestiques (m ³)	3 932	15 482	0	0	0	
Volume total vendu aux abonnés (m³)	457 886	448 445	467 949	461 789	473 789	+2.6 %

1.7. - Consommation moyenne par abonné

La consommation moyenne par abonné est présentée ci-dessous.

	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation moyenne (l/hab./j)	148	150	165	154	153
Consommation individuelle unitaire (m ³ /abo/an)	121	120	117	115	112

II - Tarification et recettes d'exploitation du service public de l'eau potable

II.1. - Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant **la part collectivité**.

Date de délibération	Objet
11/02/2021	Evolution tarifs pour la collectivité – 2021 (inchangé par rapport à 2020) <ul style="list-style-type: none">• Part fixe = 44.32 €/an• Part proportionnelle = 0,45 €/ m³

Les tarifs concernant **la part de la société Veolia Eau** sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les montants des redevances sont fixés par **l'Agence de l'eau Adour Garonne et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne**.

Le service est assujéti à la TVA au taux de 5,5 %.

II.2. - Prix du service de l'eau potable

Comme pour la collectivité, le prix du service comprend :

- une part fixe ou abonnement ;
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés chaque année, au mois d'octobre/novembre. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

II.3. - Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculée chaque année par l'agence de l'eau.

Depuis 2014, le montant de la redevance est désormais unique sur l'ensemble du service.

	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Variation 2021/2020
Redevance de pollution domestique (€/m³)	0,3150	0,32	0,33	0,33	0,33	0,33	0 %

II.4. - Prix de l'eau

- **Evolution du tarif de l'eau :**

	Désignation	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Variation 2021/2020
Part de l'exploitant								
- Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire (1)	50,08	50.20	39.86	50.00	50,76	52,28	1,48%
- Part proportionnelle (€ HT/m ³)	le m ³	0,9283	0,93030	0.9370	0,9670	0,9962	1.0112	1,51%
Part de la collectivité								
- Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire (1)	44,32	44,32	54.68	44.32	44,32	44.32	0 %
- Part proportionnelle (€ HT/m ³)	le m ³	0,59	0,59	0,5979	0.45	0,45	0,45	0 %
Redevances et taxes								
	Prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,1091	0,1091	0,0968	0.0837	0,1207	0,1230	1,93 %
	CACG (€/m ³)	0,065	0,065	0,065	0,115	0,142	0,142	0 %
	Pollution domestique	0,315	0,320	0,330	0.330	0,330	0.33	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5%	0 %

(1) : Abonnement pris en compte dans la facture de **120 m³**

(2) : Le SIAEP a fixé avec le délégataire la nature des opérations de renouvellement des équipements qui seraient strictement nécessaires à la continuité du service d'eau sur la dernière année du contrat qui expire terme du contrat au 31 décembre 2018. Cette révision du programme prévisionnel se traduit par une économie à caractère exceptionnel de 41 227 € sur le compte de renouvellement devant être appliqué initialement. VEOLIA propose de répercuter cette baisse intégralement sur la part fixe du prix de l'eau qu'il percevra (abonnement) pour chacun des 2 semestres restant avant la fin du contrat. La nouvelle valeur actualisée au 01/10/2017 s'élève à 19,93 € (39.86 €/an) en baisse de 5,18 € par rapport à la dernière valeur d'abonnement semestriel pratiquée.

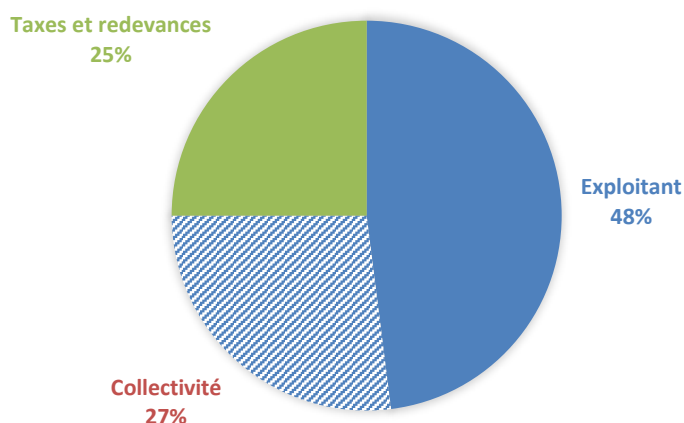
- **Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ :**

	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Variation 2021/2020
Exploitant	161,84	152.32	166.04	171.06	173,62	1,5%
Collectivité	115.12	125.48	98.32	98.32	98,32	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,09	11,62	10.04	14.48	14,76	1,93 %
Redevance CACG	7,80	7,80	13.80	17.04	17,04	0 %
Redevance de pollution domestique	38.40	39.60	39.60	39.60	39,60	0 %
TVA	18,49	18,53	18.28	18.73	18,88	1 %
Total (€ TTC)	354.74	355.35	348.47	359.23	362,22	
Prix théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³	2.95 €/ m ³	2.96€	2.90	2.99	3,02	1 %
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m ³					0,003	

(1) Le montant de la redevance CACG a été réajusté pour correspondre au montant annuellement réglé à la CACG pour le prélèvement de l'eau brute dans le Gers.

- **Répartition éléments facture au 1^{er} Janvier 2020 :**

	2017	2018	2019	2020	2021
Exploitant	42.9%	47.4 %	48.0%	47,6 %	47.9 %
Collectivité	35.3%	30.2 %	28.4 %	27.4 %	27.1%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3.3%	2.9 %	2.9 %	4.0 %	4.0 %
Redevance CACG	2.2%	3.9 %	4.0 %	4.7%	4.7 %
Redevance de pollution domestique	11.1%	11.3 %	11.4 %	11 %	10.9 %
TVA	5.2%	5.2 %	5,2 %	5,2 %	5.2 %



II.5. - Recettes d'exploitation

- **Recettes de la collectivité :**

	2017	2018	⁽¹⁾ 2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Recettes de vente d'eau (€)	474 922	503 016 €	448 919 €	447 170 €	453 134 €	1.34 %
Recettes vente d'eau domestiques	470 411	499 865	454 395	445 839 €	460 407 €	3.27 %
Régularisations des ventes d'eau (différence entre part estimée et réalisations)	4 511	3 151	-5 476	1 330	-7 264	

⁽¹⁾date entrée en vigueur du nouveau contrat DSP.

- **Recettes de l'exploitant**

	2017	2018	⁽¹⁾ 2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Recettes de vente d'eau (€)	628 378	587 821	658 166	656 878	670 054 €	+ 2.01 %
Recettes vente d'eau domestiques	620 579	584 869	654 608	654 159	681 989 €	4.25 %
Régularisations des ventes d'eau (différence entre part estimée et réalisations)	7 799	2 952	3 558	2 719	-11 936	
Autres recettes (€)	53 118	63 973	75 626	73 301	74 484	2.02 %
Recettes liées aux travaux	25 211	37 199	45 632	46 738	45 283	-3.11 %
Autres recettes (produits accessoires)	27 907	26 774	29 994	26 563	29 021	9.25%
Total des recettes (€)	681 496	651 794	733 792	730 179	744 538	1.97 %

Les recettes liées aux travaux correspondent aux recettes liées aux travaux réalisés à titre exclusif dans le cadre du contrat (branchements neufs). **Les autres recettes** correspondent à celles liées à l'application du règlement de service (ouverture et fermeture de branchement, frais d'accès au service...).

⁽¹⁾date entrée en vigueur du nouveau contrat DSP, avec de nouvelles conditions tarifaires.

II.6. - Recettes engagées pour le renouvellement

Les dépenses engagées sur le contrat sont réalisées sur le plan de renouvellement et la garantie.

	2017	2018	2019	2020	2021
Garantie de renouvellement	13 814				
Plan de renouvellement	63 871	44 200 ⁽¹⁾	74 793	75 915 €	77 054

Ces données sont issues du CARE fourni par le rapport annuel du délégataire.

⁽¹⁾ Par avenant n°2 au contrat d'affermage, il a été décidé d'adapter le plan de renouvellement aux opérations nécessaires à la continuité du service pour la dernière année du contrat, 2018. Le montant de ce plan a été évalué à 44 200 € de dépenses.

III - Indicateurs de performance

III.1. - Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.).

Elles concernent les prélèvements réalisés par celle-ci, dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le **taux de conformité (%)** est calculé selon la formule suivante :

$$= \frac{\text{Nombre de prélèvements conformes} \times 100}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}}$$

- **Résultats du contrôle réglementaire :**

	Prélèvements réalisés	Prélèvements conformes	Taux de conformité (%)
Conformité microbiologique	24	24	100 %
Conformité physicochimique	23	16	70 %

Le détail des non-conformités est présenté ci-dessous.

	Valeur maximale	Valeur seuil
Métolachlore ESA	0,32 µg/L	0,1 µg/L
CVM	4.37 µg/L	0,5 µg/L
Pesticides totaux	0.32 µg/L	0,5 µg/L

Non conformités liées à la présence de métolachlore ESA : des valeurs supérieures au seuil réglementaire (0,1 µg/L) tout en étant inférieures au seuil de sécurité sanitaire (510 µg/L)


Le dépassement pour le métolachlore ESA est la résultante de la problématique des métabolites du métolachlore, décrite au paragraphe suivant. Le métolachlore est un herbicide principalement utilisé sur le maïs, le sorgho ou le tournesol. Ce produit se dégrade lentement dans le sol et l'on peut retrouver ses métabolites que sont le métolachlore ESA et le métolachlore OXA. Le métaldéhyde est une substance active de produit phytosanitaire qui présente un effet molluscicide et qui est employé pour tuer limaces et autres gastéropodes.

Le dépassement maximal du paramètre CVM (lié à la période de fabrication de certaines canalisations PVC et à la stagnation longue de l'eau) s'est produit sur un seul lieu de prélèvement, sur une antenne desservant une habitation. Cette canalisation a été renouvelée pour que ce problème soit résolu.

III.2. - Protection des ressources en eau

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :**

Prélèvement d'eau dans le Gers, à Labarthe.

	0 %	Aucune action
	20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier déposé en préfecture
	60 %	Arrêté Préfectoral
	80 %	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100 %	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre (comme indiqué ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau achetés ou produits à d'autres services d'eau potable		
= 100 %		

Les travaux demandés dans l'arrêté préfectoral (groupe électrogène et unité de traitement des boues) ont été réalisés en 2014. L'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 100 %.

III.3. - Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (entre 0 et 120 points) :**

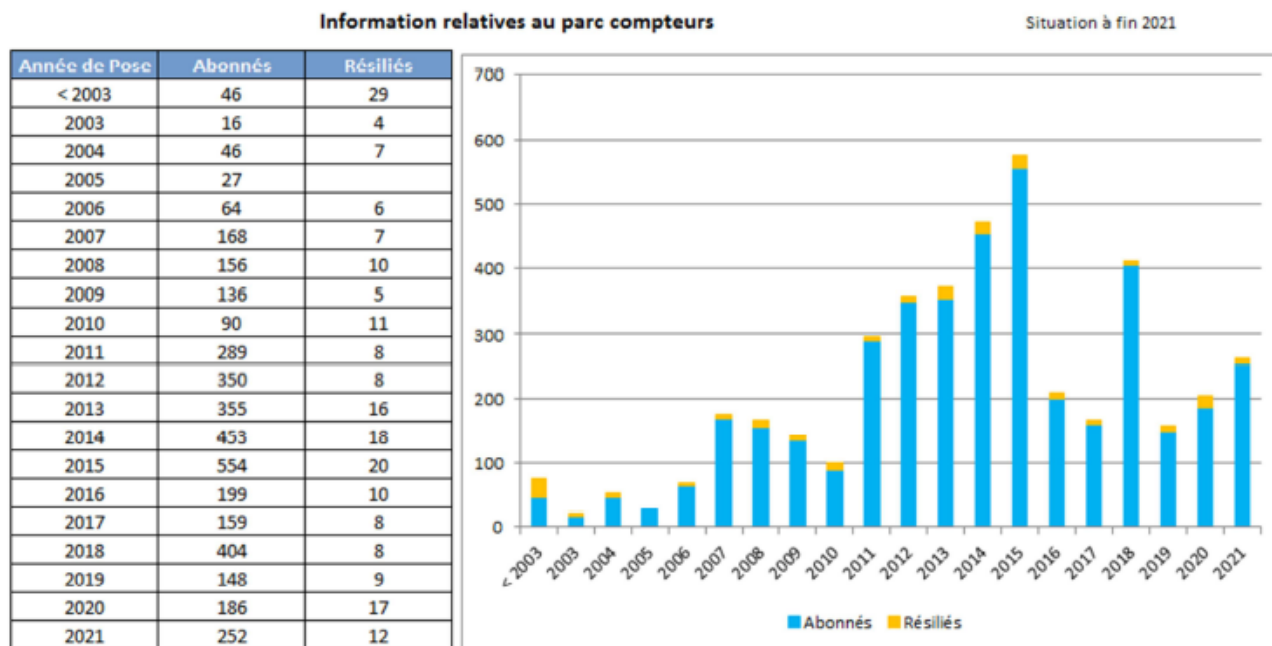
Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 Décembre 2013. Cet indice est en hausse de 10 points par rapport à 2017, il passe de 84/120 à 94/120.

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur officielle
ICGPR Existence d'un plan des réseaux (+10 pts)	10
ICGPR Mise à jour annuelle du plan des réseaux (+5 pts)	5
<i>L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants</i>	
ICGPR Connaissance sur 100% du linéaire des mentions R554-2 (longueur) et R554-23 pour 50% du linéaire (matériau, diamètre,) (+10 pts)	10
+1 pts par tranche de 10% de linéaires renseignés pour R554-23	5
ICGPR Connaissance pour 50% du linéaire de l'âge ou la période de pose (+10 pts)	10
+1 pts par tranche de 10% de linéaires renseignés	4
<i>L'obtention de 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants</i>	
ICGPR Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes (+10 pts)	10
ICGPR Inventaire pompes et équipements électromécaniques (+10 pts)	10
ICGPR Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux (+10 pts)	0
ICGPR Inventaire des caractéristiques compteurs et références carnet métrologique (+10 pts)	10
ICGPR Inventaire secteurs de recherche de pertes eau (+10 pts)	10
ICGPR Localisation des autres interventions (+10 pts)	10
ICGPR Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (+10 pts)	0
ICGPR Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (+5 pts)	5
Total	99/120

L'arrêté du 2 Décembre 2013 assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.

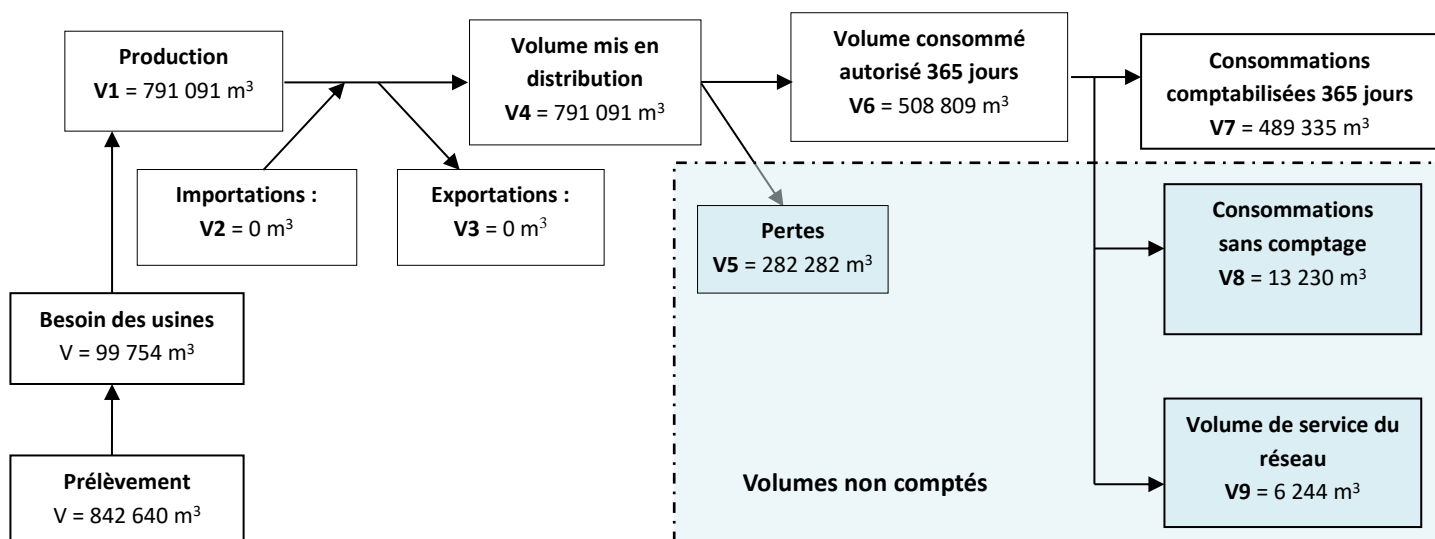
Il modifie les critères de notation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, en proposant un nouveau barème allant de 0 à 120 points.

- **Pyramide des âges du parc compteur :**



Les compteurs d'eau, propriétés du Syndicat, sont renouvelés tous les 15 ans au maximum, afin de disposer d'équipements ayant la meilleure fiabilité possible de comptage.

III.4. - Performance de réseau



Les différents volumes :

○ Volumes des besoins des usines :

Les besoins d'usines sont évalués à **99 754 m³** par l'exploitant, en 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation2021/2020
Besoins d'usines (m³)	77 193	149 353	190 920	125 218	99 754	-20.3%

Le volume utilisé pour les besoins des usines a significativement diminué depuis 2018.

❖ Volumes sans comptage :

Les consommations sans comptage (protection incendie...) sont évaluées à **13 230 m³** par l'exploitant.

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation2021/2020
Volumes sans comptage (m³)	10 920	10 920	13 230	13 230	13 230	-%

Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie et leur utilisation lors d'incendie, les essais des SDIS, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement... Par définition, cette donnée est estimée.

○ Volumes de service du réseau :

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages des réservoirs,...) sont évalués à **6 703 m³** par l'exploitant.

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Volumes de services	31 600	18 600	9 044	6 703	6 244	-6.8 %

Depuis 2017 ce volume a été divisé par 5, fruit d'un travail de maîtrise important effectué par l'exploitant.

○ Volumes facturés :

Les volumes consommés (ou facturés) s'élèvent à **473 789 m³** en 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Volumes facturés (m³)	457 886	448 445	467 949	461 789	473 789	+2.6%

- **Les différents indices :**

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants. Ces derniers évaluent la performance opérationnelle du réseau de distribution.

- **Rendement du réseau de distribution :**

Le **rendement du réseau de distribution** est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Le **rendement (%)** se calcule selon la formule suivante :

$$= \frac{\text{(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service)}}{\text{(Volume produit + importations)}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2019
Rendement du réseau de distribution (%)	71,4	68,6	69.5	61.7 ¹⁾	64.3	+4.2 %

Le rendement de réseau en 2021 atteint 64.3%, en hausse par rapport à 2020. Il s'agit d'un rendement situé en deçà du taux minimal de 65.66 % fixé par le grenelle de l'environnement et de l'objectif de 74.9 % fixé au contrat d'affermage.

- ❖ **Indice linéaire des volumes non comptés :**

L'**indice linéaire des volumes non comptés** est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Cet **indice (m³/km/j)** se calcule selon la formule suivante :

$$= \frac{\text{Volumes sans comptage + volume de service + pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	1,81	1,94	1,8	2.18	1.95	-10.56 %

L'indice linéaire des volumes non comptés (**1.95m³/km/j**) en 2021 est en baisse.

- Indice linéaire de pertes en réseaux :**

L'**indice de pertes en réseau** est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Cet **indice (m³/km/j)** se calcule selon la formule suivante :

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	1,42	1,51	1,73	1,64	2.05	1.82	-11.2%

L'indice linéaire de pertes en réseau atteint **1.82 m³/km/j** en 2021. En regard du référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, cette valeur est considérée comme acceptable pour un réseau rural.

IV - Renouvellements

IV.1. - Les compteurs

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de compteurs	4 156	4 206	4226	4 257	4 310
Nombre de compteurs renouvelés	136	349	274	168	211
Taux de compteurs renouvelés (%)	3.3%	8,3%	6.5%	4%	4.9%

IV.2. - Les branchements

	2017	2018	2019	2020	2021
Nb de branchements	3511	3533	3 541	3 558	3 578

IV.3. - Les réseaux

	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	389 289	389 673	389 793	416 455	424 921
Longueur renouvelée totale (ml)	11 757	244	663	6 716	5 627
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0.76	0,76	0.65	0.93	1.18

IV.4. - Etat de la dette

Le SIAEP n'a plus de dette en cours au 31/12/2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 Décembre	153 283	115 377	116 922	78 467	0
Intérêts	0	0	0	0	0
Capital réglé	38 455 €	38 455 €	38 455	38 455	0

IV.5. - Amortissements réalisés

	2017	2018	2019	2020	2021
Montants de la dotation aux amortissements	272 120.18€	210 331.72	209 711.04 €	202 356.61 €	204 440.30

IV.6. - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales

Amélioration du rendement du réseau :

- Engagement depuis 2020 par le SIAEP d'un programme pluriannuel ambitieux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur les secteurs les plus fuyards,
- Mise en place avec l'exploitant d'un outil d'évaluation mois par mois, du rendement prévisionnel,

- Début 2021 : tenue de réunions mensuelles de suivi du rendement prévisionnel du réseau,
- Renforcement du suivi en temps réel du fonctionnement du réseau avec la mise en place par l'exploitant de compteurs de sectorisation supplémentaires,
- Renforcement des actions de recherche de fuites (26% du linéaire du réseau en 2021)
- Modélisation du réseau pour déterminer les améliorations à y apporter, en particulier en matière de limitation des fuites.

V - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

V.1. - Montants des abandons de créance et total des aides accordées

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes d'abandons de créance à caractère social reçues par le délégataire	3	3	2	4	7
Montants des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité par le délégataire (€)	178	136	208	195	577

V.2. - Opérations de coopération décentralisée

Néant.